



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Quarante et unième session

Genève, 6-8 décembre 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention**Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention*****Note du secrétariat***Résumé*

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance pour la période 2022-2023. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités et le fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat.

La note présente également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. La section I de la présente note porte sur les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour la période 2022-2023, comme le prévoit l'article 5 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises pour la période 2022-2023 pour les activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8 et décision 2019/22). La section III contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités, et la section IV rend compte de l'état du fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat. Le présent document énonce également des recommandations adressées à l'Organe exécutif, en les motivant, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur septième session conjointe en 2021 (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés, ainsi que le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2022 et le barème révisé des contributions pour 2022, soumis à l'Organe exécutif pour approbation.

A. État des contributions au fonds d'affectation spéciale et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des contributions versées au 31 août 2021 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Cet état récapitulatif comprend tant les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires versées par le Canada et les États-Unis d'Amérique en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, les contributions en espèces au titre de 2021 reçues au 31 août 2021 s'élevaient à 1 878 198 dollars. Les Parties ci-après ne s'étaient pas encore acquittées des contributions au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2021 : Grèce, Irlande, Liechtenstein, Monténégro, Macédoine du Nord, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Turquie.

4. En sus des contributions récapitulées dans le tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP. En 2020, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a fait état de contributions en nature d'une valeur de 688 727 dollars (dont 116 649 dollars provenant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) et 140 900 dollars du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE)), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) de contributions en nature valant 48 964 dollars (dont 19 943 dollars provenant de HELCOM et 29 021 dollars de l'Agence allemande de l'environnement), et le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) d'une contribution en nature de 331 368 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1^{er} janvier 2021 à 107 723 dollars, contre 136 033 dollars au 1^{er} janvier 2020.

6. Au 1^{er} janvier 2021, les Parties ci-après ne s'étaient pas acquittées de toutes leurs contributions : l'Arménie (pour 2017 (partiellement), 2018, 2019 et 2020), la Bosnie-Herzégovine (pour 2019 et 2020), la Grèce (pour 2019 (partiellement)), la République de Moldova (pour 2018, 2019 et 2020), la Serbie (pour 2020), la Slovaquie (pour 2019 et 2020) et la Turquie (pour 2020). Au 31 août 2021, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie s'étaient acquittées de leurs arriérés.

B. Budget et contributions obligatoires pour la période 2021-2022

7. À sa quarantième session (Genève, 18 décembre 2020), l'Organe exécutif a approuvé l'affectation précise de ressources d'un montant de 2 358 700 dollars pour 2021 (ECE/EB.AIR/146, par. 21 a)) et a prié l'Organe directeur de l'EMEP de lui présenter, avec le concours de son Bureau, un projet de budget détaillé pour 2022, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante et unième session. À la septième session conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail des effets (Genève, 13-16 septembre 2021), l'Organe directeur a examiné le budget détaillé de l'EMEP pour 2022 et l'a adopté tel qu'il figure dans le tableau 2 ci-dessous (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître).

8. À sa trente-neuvième session, en 2019, l'Organe exécutif avait adopté une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, et un barème révisé des contributions obligatoires établi sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2018. Le barème des contributions obligatoires pour 2022 figure dans le tableau 3 ci-dessous. Il est recommandé que le barème des contributions obligatoires pour 2023 soit établi sur la base d'une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP reprenant le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021.

C. Décisions proposées

9. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

- a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2022 (voir tableau 2 ci-dessous) ;
- b) Approuver le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2022 (voir tableau 3 ci-dessous) ;
- c) S'associer à l'appel que l'Organe directeur a lancé aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités prévues en 2022 dans le plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention puissent être menées à bien ;
- d) Prier l'Organe directeur de lui présenter, avec le concours de son Bureau, un projet de budget détaillé pour 2023, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session ;
- e) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2021 au fonds d'affectation spéciale et, en 2022, de la verser à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre ;
- f) Demander instamment aux Parties ayant des arriérés de les acquitter intégralement auprès du fonds d'affectation spéciale ;
- g) Demander au secrétariat de présenter une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP et un barème révisé des contributions obligatoires pour 2023 basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, pour examen à la quarante-deuxième session en 2022.

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

10. La présente section décrit les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa septième session conjointe avec l'Organe directeur (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les montants des contributions, en espèces ou en nature, versées par les Parties en 2020 et 2021. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2022 et des budgets provisoires pour 2023 et 2024. On y trouvera aussi un barème des contributions recommandé révisé pour 2022.

A. Contributions versées par les Parties en 2020 et 2021 et utilisation de ces contributions

11. À sa quarantième session (Genève, 18 décembre 2020), l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2021 de 2 358 700 dollars (ECE/EB.AIR/146, par. 22 c)). Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions recommandées pour financer le budget 2021 et les a invitées à verser ces contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, comme convenu dans la décision 2002/1 révisée.

12. Tout au long de l'année 2020 et en 2021, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. Certaines étaient préaffectées à un centre de programme en particulier, ce qui est indiqué dans la liste, tandis que d'autres n'étaient pas préaffectées et sont donc consignées comme telles. Les tableaux 4 (Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2020 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention) et 5 (Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2021 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 31 août) ci-dessous présentent également la contribution recommandée aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que le montant effectivement versé.

13. Pour 2020, 38 Parties avaient fait des contributions s'élevant au total à 1 916 725 dollars, dont 1 280 839 dollars en nature directement fournies aux centres et 635 886 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale.

14. Au 31 août 2021, l'Allemagne, la Finlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse avaient annoncé au secrétariat, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, leurs contributions en nature pour 2020 et 2021. Les montants correspondants sont indiqués dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous. Les contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2020 figurent dans le tableau 8 ci-dessous, tandis que le tableau 9 récapitule l'utilisation des contributions en espèces, préaffectées ou non, pour la période 2012-2021.

15. Les contributions étant encaissées tout au long de l'année sans communication préalable des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties au 30 novembre de l'année précédente. Les contributions non préaffectées sont réparties à égalité entre les centres.

16. En sus des contributions en espèces, l'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et de ceux qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2022 et budgets provisoires pour 2023 et 2024

17. À sa quarantième session, l'Organe exécutif a décidé que le montant du budget destiné au financement des activités de base non financées au titre du Protocole EMEP serait fixé provisoirement à 2 358 700 dollars (y compris une marge de 3 % pour les dépenses d'appui au programme) pour 2022 et à 2 358 700 dollars pour 2023. Les éléments détaillés du budget (dépenses de coordination internationale) sont présentés dans le tableau 10 (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître).

18. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif de modifier la décision 2002/1 de façon à refléter le changement de l'institution hébergeant le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée intervenu en 2020. Il a en outre recommandé que l'Organe exécutif encourage les Parties à verser leur contribution au fonds avant le 30 novembre de chaque année et approuve un budget annuel provisoire de 2 358 700 dollars pour 2023 et 2024 pour les dépenses relatives aux activités de base.

19. L'Organe exécutif a modifié la décision 2002/1 en adoptant un nouveau barème des contributions sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2018 (décision 2019/22). Un barème recommandé des contributions pour 2022, établi sur la base de la décision 2002/1 telle que modifiée par la décision 2019/22, figure dans le tableau 11 ci-dessous. Il est recommandé que le barème des contributions pour 2023 soit établi sur la base d'une annexe révisée à la décision 2001/1 qui reflète le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021.

C. Décisions proposées

20. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note des contributions versées en 2021 au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets et se féliciter des versements effectués, tout en regrettant l'absence de réaction de nombreuses Parties ;

b) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser sans tarder au fonds d'affectation spéciale les contributions recommandées pour financer les activités de base ;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base relevant de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui concernent le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 358 700 dollars en 2022 et, provisoirement, à 2 358 700 dollars en 2023, et à 2 358 700 dollars en 2024 ;

d) Approuver le barème des contributions des Parties recommandé pour 2022 tel qu'il figure dans le tableau 11 ci-dessous ;

e) Charger le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qui a été recommandé pour financer le budget de 2022, en les invitant à verser ces contributions comme convenu dans la décision 2002/1 révisée ;

f) Inviter les Parties à verser les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre de chaque année ;

g) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que par les pays qui financent les activités de leur centre de liaison ou point de contact national et la participation active d'experts nationaux ;

h) Adopter une modification de sa décision 2001/1 sur les activités de base, reflétant le changement de l'institution hébergeant le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ;

i) Inviter le secrétariat à lui communiquer, à sa quarante-deuxième session, des renseignements sur l'état au 30 novembre 2022 des contributions au fonds d'affectation

spéciale pour les activités relatives aux effets, et à utiliser ce montant comme base de calcul pour le cofinancement de ces activités en 2022 ;

j) Décider que, au cas où le montant des contributions serait inférieur au montant convenu de 2 358 700 dollars pour les dépenses, les contributions non préaffectées seraient réparties à égalité entre les centres ;

k) Demander au secrétariat de lui présenter, pour examen à sa quarante-deuxième session en 2022, une version révisée du barème des contributions recommandé pour 2022, établie sur la base du dernier barème des quotes-parts de l'ONU.

III. Promotion et mise en œuvre de la Convention

21. À sa vingt-deuxième session (Genève, 29 novembre-3 décembre 2004), l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées dans le cadre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour en encourager l'application dans les pays de la sous-région, et a affirmé qu'il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités des pays en transition et de faire en sorte que davantage de Parties participent plus activement aux travaux de la Convention a été soulignée dans la Stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (ECE/EB.AIR/142/Add.2) et dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17).

22. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-15 décembre 2005), le secrétariat a réaffirmé la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir l'application de la Convention dans tous les pays en transition. Un fonds d'affectation spéciale (E112) avait été créé à cette fin en 2002. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'étudier des moyens de financer les activités futures, notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans d'action, la participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)). Le fonds d'affectation spéciale E196, répondant aux mêmes objectifs que le fonds E112, a été créé pour des raisons opérationnelles en 2013 afin de recevoir les contributions de l'Union européenne. Le fonds d'affectation spéciale E196 a été clôturé en 2019 et un nouveau fonds d'affectation spéciale, E315, a été créé pour recevoir les contributions de l'Union européenne. En 2015, le fonds d'affectation spéciale E239 a été créé afin de recevoir la contribution de la Fédération de Russie destinée à renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ce fonds a été clôturé en 2019 et un nouveau fonds d'affectation spéciale, E334, a été créé afin de recevoir les contributions de la Fédération de Russie.

23. En 2020, les dépenses engagées avaient atteint 568 069 dollars (voir tableau 13 ci-dessous). Au 21 septembre 2021, le montant estimatif des dépenses pour 2021 s'élevait à 410 713 dollars (voir tableau 15 ci-dessous). Ces dépenses concernaient l'organisation et l'animation d'ateliers et de réunions, divers services de consultants et l'appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

24. En 2020, l'Union européenne, la Norvège, la Suisse et la France avaient versé des contributions d'un montant total de 294 264 dollars (voir tableau 12 ci-dessous). Celles-ci ont servi à financer les activités d'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les activités relatives à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention. En 2021 (au 21 septembre 2021), l'Allemagne et la Suède avaient versé des contributions d'un montant total de 221 625 dollars (voir tableau 14 ci-dessous).

25. Le projet de budget pour 2022-2023, qui s'élève à 1 860 000 dollars (y compris des marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes), prévoit les fonds nécessaires à la participation de représentants de pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux réunions relevant de la Convention (voir tableau 16 ci-dessous). Il inclut également le coût de l'organisation des activités de

renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication qui figurent dans le plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention pour 2022-2023 (ECE/EB.AIR/2021/2, sect. 4 et 5). Enfin, le tableau 16 fait également apparaître le coût estimatif des postes financés par des ressources extrabudgétaires affectés à l'organisation d'activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication.

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Réaffirmer son soutien à cet élément du programme de travail, puisqu'il est essentiel pour l'avenir de la Convention de parvenir à en étendre l'application dans les pays en transition d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;

b) Inviter toutes les Parties, et en particulier celles qui dirigent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser et exécuter ce type d'activités ;

c) Approuver le projet de budget 2022-2023 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention, qui s'élève à 1 860 000 dollars ;

d) Se féliciter des contributions versées au fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui en sont responsables.

IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat

27. À sa vingt-quatrième session (Genève, 11-14 décembre 2006), l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon laquelle les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou bien à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU (ECE/EB.AIR/89/Add.1).

28. Après avoir versé une contribution en 2019 (32 224 dollars), la Norvège a continué de financer les travaux du secrétariat en versant 62 021 dollars en 2020. En 2020, la Suède a versé une contribution volontaire d'un montant de 22 485 dollars.

29. En 2020 et 2021, aucune dépense n'a été engagée.

30. Une estimation des besoins financiers pour 2022 et du budget provisoire pour 2023-2024 destiné à financer les dépenses du secrétariat, établie par le secrétariat en consultation avec le Bureau, sera présentée à l'Organe exécutif.

Tableau 1

Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) au 31 août 2021

(En dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2021	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2020	Arriérés au 1 ^{er} janvier 2021	Attendues	Reçues
Albanie	6 septembre 2011	-	3 710	-	530	530
Allemagne	28 janvier 1988	-	12 746 706	-	403 790	403 790
Arménie	21 janvier 2014	-	832	1 518	460	1 978
Autriche	28 janvier 1988	-	1 343 624	-	44 890	44 890
Bélarus	28 janvier 1988	120 650	31 310	-	3 250	3 250
Belgique	28 janvier 1988	-	1 586 803	-	54 440	54 440
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992	-	11 555	1 600	790	2 390
Bulgarie	28 janvier 1988	60 169	34 550	-	3 050	3 050
Canada	28 janvier 1988	-	86 614	-	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Chypre	18 février 1992	-	51 748	-	2 390	2 390
Croatie	8 octobre 1992	-	98 851	-	5 110	5 110
Danemark	28 janvier 1988	-	1 115 790	-	36 730	36 730
Espagne	28 janvier 1988	-	3 639 074	-	142 290	142 290
Estonie	7 mars 2002	-	28 579	-	2 590	2 590
États-Unis	28 janvier 1988	-	179 850	Contribution volontaire	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Fédération de Russie	28 janvier 1988	2 434 909	2 223 679	-	159 460	159 460
Finlande	28 janvier 1988	-	960 049	-	27 920	27 920
France	28 janvier 1988	-	8 559 059	-	293 530	293 530
Géorgie	8 mai 2014	-	3 200	-	530	530
Grèce	22 septembre 1988	-	705 406	895	24 270	-
Hongrie	28 janvier 1988	24 945	266 918	-	13 660	13 660
Irlande	28 janvier 1988	-	524 648	-	24 600	24 600
Italie	12 avril 1989	-	6 397 242	-	219 270	219 270
Lettonie	19 mai 1997	-	39 440	-	3 120	3 120
Liechtenstein	28 janvier 1988	-	12 199	-	600	-
Lituanie	7 novembre 2003	-	43 780	-	4 710	4 710
Luxembourg	28 janvier 1988	-	105 858	-	4 440	4 440
Macédoine du Nord	31 mars 2010	-	4 030	-	460	-
Malte	12 juin 1997	-	17 210	-	1 130	1 130
Monaco	25 novembre 1999	-	7 052	-	730	730
Monténégro	23 octobre 2006	-	2 935	-	260	-
Norvège	28 janvier 1988	-	1 337 539	-	49 990	49 990
Pays-Bas	28 janvier 1988	-	2 753 708	-	89 910	89 910
Pologne	13 décembre 1988	131 337	812 943	-	53 180	53 180
Portugal	10 avril 1989	-	548 781	-	23 210	-
République de Moldova	26 juillet 2016	-	250	700	200	-
Roumanie	27 juillet 2003	-	125 650	-	13 130	-
Royaume-Uni	28 janvier 1988	-	8 371 665	-	302 810	-
Serbie	27 avril 1992	-	55 145	1 860	1 860	3 720

<i>Parties</i>	<i>Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP</i>	<i>Contributions reçues</i>			<i>Contributions 2021</i>	
		<i>En nature 1981-2010</i>	<i>En espèces 1981-2020</i>	<i>Arriérés au 1^{er} janvier 2021</i>	<i>Attendues</i>	<i>Reçues</i>
Slovaquie	28 mai 1993	-	155 105	-	10 140	10 140
Slovénie	6 juillet 1992	-	99 826	5 210	5 040	-
Suède	28 janvier 1988	-	1 788 249	-	60 070	60 070
Suisse	28 janvier 1988	-	1 937 457	-	76 320	76 320
Tchéquie	1 ^{er} janvier 1993	-	413 772	-	20 620	20 620
Turquie	28 janvier 1988	-	870 359	90 900	90 900	-
Ukraine	28 janvier 1988	180 164	75 837	-	3 780	3 780
Union européenne	28 janvier 1988	-	2 240 317	-	78 540	78 540
ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
Total	47 Parties	5 906 153	62 444 603	107 723	2 358 700	1 878 198

Tableau 2

Projet de budget du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2022, financé par des contributions obligatoires

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Total</i>	<i>CCQC</i>	<i>CSM-E</i>	<i>CSM-O (global)^a</i>	<i>CSM-O (seul)^b</i>	<i>CIPE</i>	<i>CMEI</i>
A. Surveillance de l'air	824 000	824 000	-	-	-	-	-
B. Modélisation atmosphérique	856 000	-	400 000	456 000	456 000	-	-
C. Calculs source-récepteur	177 000	-	59 000	118 000	118 000	-	-
D. Modèles d'évaluation intégrée	169 000	-	-	169 000	-	-	169 000
E. Inventaires des émissions	264 000	-	-	264 000	-	264 000	-
Total partiel	2 290 000	824 000	459 000	1 007 000	574 000	264 000	169 000
F. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
Total général	2 358 700						

Abréviations : CCQC = Centre de coordination pour les questions chimiques ; CIPE = Centre des inventaires et des projections des émissions ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée ; CSM-E = Centre de synthèse météorologique-Est ; CSM-O = Centre de synthèse météorologique-Ouest.

^a Budget du CSM-O, du CIPE et du CMEI financé par des contributions obligatoires.

^b Budget du CSM-O uniquement.

Tableau 3

Barème des contributions du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), calculé sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2018, et montant des contributions pour 2022
(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2022 (dollars É.-U.)</i>
États non membres de l'Union européenne parties au Protocole EMEP				
Albanie	0,008	0,0223	0,0225	530
Arménie	0,007	0,0195	0,0197	460
Bélarus	0,049	0,1367	0,1377	3 250
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,0335	0,0337	790
Canada	2,734	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
États-Unis d'Amérique	22,000	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
Fédération de Russie	2,405	6,7105	6,7606	159 460
Géorgie	0,008	0,0223	0,0225	530
Liechtenstein	0,009	0,0251	0,0253	600
Macédoine du Nord	0,007	0,0195	0,0197	460
Monaco	0,011	0,0307	0,0309	730
Monténégro	0,004	0,0112	0,0112	260
Norvège	0,754	2,1038	2,1195	49 990
République de Moldova	0,003	0,0084	0,0084	200
Royaume-Uni	4,567	12,7429	12,8382	302 810
Serbie	0,028	0,0781	0,0787	1 860
Suisse	1,151	3,2115	3,2355	76 320
Turquie	1,371	3,8254	3,8540	90 900
Ukraine	0,057	0,1590	0,1602	3 780
États membres de l'Union européenne parties au Protocole EMEP				
Allemagne	6,090	16,9924	17,1194	403 790
Autriche	0,677	1,8890	1,9031	44 890
Belgique	0,821	2,2908	2,3079	54 440
Bulgarie	0,046	0,1284	0,1293	3 050
Chypre	0,036	0,1004	0,1012	2 390
Croatie	0,077	0,2148	0,2165	5 110
Danemark	0,554	1,5458	1,5573	36 730
Espagne	2,146	5,9878	6,0326	142 290
Estonie	0,039	0,1088	0,1096	2 590
Finlande	0,421	1,1747	1,1835	27 920
France	4,427	12,3523	12,4446	293 530
Grèce	0,366	1,0212	1,0289	24 270
Hongrie	0,206	0,5748	0,5791	13 660
Irlande	0,371	1,0352	1,0429	24 600
Italie	3,307	9,2273	9,2962	219 270
Lettonie	0,047	0,1311	0,1321	3 120

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Montant des contributions pour 2022 (dollars É.-U.)</i>
Lituanie	0,071	0,1981	0,1996	4 710
Luxembourg	0,067	0,1869	0,1883	4 440
Malte	0,017	0,0474	0,0478	1 130
Pays-Bas	1,356	3,7835	3,8118	89 910
Pologne	0,802	2,2378	2,2545	53 180
Portugal	0,350	0,9766	0,9839	23 210
Roumanie	0,198	0,5525	0,5566	13 130
Slovaquie	0,153	0,4269	0,4301	10 140
Slovénie	0,076	0,2121	0,2136	5 040
Suède	0,906	2,5279	2,5468	60 070
Tchéquie	0,311	0,8678	0,8742	20 620
Union européenne	<i>b</i>	3,3300	3,3300	78 540
Total		99,2829	100,000	2 358 700
Azerbaïdjan	0,049	0,1367	<i>b</i>	<i>b</i>
Islande	0,028	0,0781	<i>b</i>	<i>b</i>
Kazakhstan	0,178	0,4967	<i>b</i>	<i>b</i>
Kirghizistan	0,002	0,0056	<i>b</i>	<i>b</i>
Total (non compris le Canada et les États-Unis)	34,646	100,000		

^a Contribution volontaire.

^b Sans objet.

Tableau 4

Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2020 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	913	913	481
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	365 796
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420	420	420
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	38 279	40 664	-	40 664	40 471
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 943	2 943	2 943
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 943	2 943	2 943
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	49 918	49 918	49 313
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	721	721	721
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 763	3 288	2 763
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 162
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 625	4 625	4 625
Danemark	2070	-	-	-	-	-	-	-	2070	-	2070	33 276
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	128 900
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 343
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 457
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	1 605	25 287
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	265 908
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	481	481	481
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 984
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	12373	13048	12 373
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 284	22 284	22 284
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 682	1 682	1 682
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	198 635
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 692	10 692	10 692

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 823	2 823	2 823
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	541
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 265	4 265	4 265
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 024	4 024	4 024
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420	420	420
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 021
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	661	661	661
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	477	477	240
Norvège	1 695	45 274	-	-	-	-	-	-	46 969	-	46 969	45 289
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81 428	81 428	81 448
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 194	48 194	48 172
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 023
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 851	11 851	11 893
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274 317
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 682	1 682	1 682
Slovaquie	785	-	-	-	-	-	-	-	785	-	785	9 190
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 279	9 279	4 565
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 419	54 419	54 419
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	69 135	72 525	69 135
Tchéquie	1 470	-	-	-	-	-	-	-	1 470	18 680	20 150	18 680
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 349
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 424
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 685	71 685	71 685
Total	60 552	45 274	-	-	-	-	-	38 279	144 105	491 781	635 886	2 152 700

Note : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Abréviations : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Équipe spéciale de la santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégré.

Tableau 5

Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2021 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention, au 31 août 2021

(En dollars des États-Unis)

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	487	487	527
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	400 801
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	461
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	42 170	44 555	-	44 555	44 555
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 972	2 972	3 225
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 225	3 225	3 225
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 146	38 146	54 032
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	790	790	790
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	3 027	3 552	3 027
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 369	2 369	2 369
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 068	5 068	5 068
Danemark	2 070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	36 440	38 510	36 440
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	141 235
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 567
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158 280
Finlande	1 585	-	-	-	-	-	-	-	1 585	-	1 585	27 707
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	291 354
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527	527	527
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 088
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	13 557	14 232	13 557
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 417	24 417	24 417
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 823	1 823	1 843
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217 643
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 715	11 715	11 715

	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>PIC- Modélisation et Cartographie</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 093
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	592	592	592
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 673	4 673	4 673
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 409	4 409	4 409
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	461
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 095	1 095	1 119
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	724	724	724
Monténégro	24	-	-	-	-	-	-	-	24	263	287	263
Norvège	1 693	49 612	-	-	-	-	-	-	51 305	-	51 305	49 623
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 222	89 222	89 222
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 782	52 782	52 782
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 035
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	197
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 031
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 550	300 550	300 568
Serbie	321	-	-	-	-	-	-	-	321	1 682	2 003	1 843
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 069
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 716	9 716	5 002
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 607	59 607	59 627
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 751	75 751	75 751
Tchéquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 468	20 468	20 468
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 230
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 424	3 424	3 751
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 545	78 545	78 545
Total	60 278	49 612	.	-	-	-	-	42 170	152 060	848 066	1 000 126	2 358 700

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Tableau 6

Contributions en nature aux fins du financement en 2020 de certaines activités de base relevant de la Convention
(En dollars des États Unis)

<i>Contributeurs en 2020</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne ^a	304 955	-	-	-	-	235 484	-	-	540 439
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	-	136 000
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	196 400	32 640	-	-	-	-	-	229 040
Royaume-Uni ^c	-	-	-	130 639	-	-	-	-	130 639
Suède ^d	-	-	59 729	-	45 945	-	47 140	-	152 814
Suisse ^e	-	-	-	-	-	-	-	43 907	43 907
Total (par entité)	304 955	196 400	140 369	130 639	169 521	235 484	47 140	43 907	1 280 839

Notes : Pour la définition des abréviations des titres de colonne, se reporter aux notes du tableau 4. CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

^a Contributions en nature d'une valeur de respectivement 258 907 et 199 926 euros.

^b Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 292 000 couronnes norvégiennes.

^c Contribution en nature d'une valeur de 100 200 livres sterling.

^d Contribution en nature d'une valeur de respectivement 520 000, 400 000 et 410 000 couronnes suédoises.

^e Contribution en nature d'une valeur de 40 000 francs suisses.

Tableau 7

Contributions en nature aux fins du financement en 2021 de certaines activités de base relevant de la Convention
(au 31 août 2021)

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2021</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC- Matériaux</i>	<i>PIC- Végétation</i>	<i>PIC- Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Équipe spéciale de la santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne ^a	419 738	-	-	-	-	385 822	-	-	805 560
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	-	136 000
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	200 823	33 375	-	-	-	-	-	234 198
Royaume-Uni ^c	-	-	-	140 140	-	-	-	-	140 140
Suède ^d	-	-	60 804	-	70 159	-	61 974	-	192 937
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (par entité)	419 738	200 893	142 179	140 140	206 159	385 822	61 974	0	1 556 835

Notes : Pour la définition des abréviations des titres de colonne, se reporter aux notes du tableau 4. CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

^a Contributions en nature d'une valeur de respectivement 353 000 et 324 476 euros.

^b Contributions en nature d'une valeur de respectivement 1 757 000 et 292 000 couronnes norvégiennes.

^c Contribution en nature d'une valeur de 100 200 livres sterling.

^d Contributions en nature d'une valeur de respectivement 520 000, 600 000 et 530 000 couronnes suédoises.

Tableau 8

Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2020

(En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions versées en espèces par le fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Contributions en nature</i>	<i>Total des contributions enregistrées</i>	<i>Budget 2020</i>	<i>Déficit budgétaire (%)</i>
	<i>Préaffectées</i>	<i>Non préaffectées^a</i>				
PIC-Forêts	66 400	59 800	304 955	431 155	305 000	-
PIC-Eaux	47 100	59 800	196 400	303 300	260 000	-
PIC-Matériaux	44 500	59 800	140 369	244 669	310 000	21
PIC-Végétation	-	59 800	130 639	190 439	250 000	24
PIC-Surveillance intégrée	-	59 800	181 945	241 745	300 000	19
PIC-Modélisation et cartographie et CCE	-	59 800	235 484	295 284	310 000	5
PIC-Modélisation et cartographie et CMD	-	59 800	47 140	106 940	-	-
CMEI	37 700	59 800	-	97 500	240 000	59
Équipe spéciale de la santé	-	59 800	43 907	103 707	115 000	10
Total	195 700	538 200	1 280 839	2 014 739	2 090 000	

Note : Le budget total comprend une marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 62 700 dollars. Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

^a Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 9

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets sur la période 2012-2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021^a</i>
<i>Contributions préaffectées</i>										
PIC-Forêts	57 800	36 700	59 900	54 600	35 900	52 200	56 900	56 900	66 400	60 500
PIC-Eaux	40 600	41 900	41 900	42 800	55 900	41 800	46 300	46 400	47 100	45 300
PIC-Matériaux	-	-	-	-	-	-	55 200	-	44 500	-
PIC-Végétation	-	-	-	-	8 000	-	-	-	-	-
PIC-Surveillance intégrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CCE	-	-	-	-	-	76 100	-	-	-	-
CMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMEI	-	38 600	38 600	37 800	40 800	36 800	36 900	37 000	37 700	36 300
Équipe spéciale de la santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des contributions préaffectées	98 400	117 200	140 400	135 200	140 600	206 900	195 300	145 400	195 700	144 100
<i>Contributions non préaffectées</i>										
PIC-Forêts	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600
PIC-Eaux	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600
PIC-Matériaux	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600
PIC-Végétation	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600
PIC-Surveillance intégrée	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600
CCE	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600
CMD	-	-	-	-	-	-	-	-	59 800	54 600
CMEI	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600
Équipe spéciale de la santé	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600
Total des contributions non préaffectées^b	565 600	389 600	380 800	340 800	398 400	408 800	423 200	585 600	538 200	491 400

Note : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

^a Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale.

^b Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 10

Dépenses de coordination internationale en 2022 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP

(En dollars des États-Unis)

Activités	CCP PIC- Forêts ^a	CP PIC- Eaux ^b	CPRP PIC- Matériaux ^c	CCP PIC- Végétation ^d	CP PIC- Surveillance intégrée ^e	CCE ; PIC- Modélisation et cartographie ^f	CMD ; PIC- Modélisation et cartographie ^g	Équipe spéciale de la santé ^h	CMEF ⁱ	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	-	-	-	-	335 000
Dose-effet	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	-	30 000	-	-	290 000
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	50 000	-	-	370 000
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	100 000	-	-	350 000
Gestion des bases de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	20 000	-	-	390 000
Total (entités)	305 000	260 000	310 000	250 000	300 000	310 000	200 000	115 000	240 000	2 290 000^j

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les abréviations du tableau 4 ci-dessus. En outre, CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique ; CCP = Centre de coordination du Programme ; CP = Centre du Programme ; CPRP = Centre principal de recherche du Programme.

^a Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

^b Pays chef de file : Norvège. Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

^c Pays chefs de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du Programme : RISE KIMAB, Stockholm.

^d Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

^e Pays chef de file : Suède. Centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

^f Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

^g Pays chef de file : Suède. CMD : Institut suédois de recherche environnementale, Stockholm.

^h Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne). Le Centre prend en charge les principales dépenses de coordination.

ⁱ Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg (Autriche).

^j Comprend une marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 68 700 dollars.

Tableau 11

Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>			
Albanie	0,008	0,022	527
Arménie	0,007	0,020	461
Azerbaïdjan	0,049	0,137	3 225
Bélarus	0,049	0,137	3 225
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,033	790
Fédération de Russie	2,405	6,710	158 280
Géorgie	0,008	0,022	527
Islande	0,028	0,078	1 843
Kazakhstan	0,178	0,497	11 715
Kirghizistan	0,002	0,006	132
Liechtenstein	0,009	0,025	592
Macédoine du Nord	0,007	0,020	461
Monaco	0,011	0,031	724
Monténégro	0,004	0,011	263
Norvège	0,754	2,104	49 623
République de Moldova	0,003	0,008	197
Royaume-Uni	4,567	12,743	300 568
Serbie	0,028	0,078	1 843
Suisse	1,151	3,212	75 751
Turquie	1,371	3,825	90 230
Ukraine	0,057	0,159	3 751
<i>Pays de l'Union européenne</i>			
Allemagne	6,090	16,992	400 801
Autriche	0,677	1,889	44 555
Belgique	0,821	2,291	54 032
Bulgarie	0,046	0,128	3 027
Chypre	0,036	0,100	2 369
Croatie	0,077	0,215	5 068
Danemark	0,554	1,546	36 460
Espagne	2,146	5,988	141 235
Estonie	0,039	0,109	2 567
Finlande	0,421	1,175	27 707
France	4,427	12,352	291 354
Grèce	0,366	1,021	24 088
Hongrie	0,206	0,575	13 557
Irlande	0,371	1,035	24 417
Italie	3,307	9,227	217 643
Lettonie	0,047	0,131	3 093
Lituanie	0,071	0,198	4 673
Luxembourg	0,067	0,187	4 409

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2018^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>
Malte	0,017	0,047	1 119
Pays-Bas	1,356	3,784	89 242
Pologne	0,802	2,238	52 782
Portugal	0,350	0,977	23 035
Roumanie	0,198	0,552	13 031
Slovaquie	0,153	0,427	10 069
Slovénie	0,076	0,212	5 002
Suède	0,906	2,528	59 627
Tchéquie	0,311	0,868	20 468
Union européenne	-	3,33	78 545
Total	34 646	100 000	2 358 700

Notes :

^a Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

^b Voir la résolution A/RES/73/271 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU.

Tableau 12

**Contributions versées en 2020 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112 et E315)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
France	8 371	Appui aux activités relatives à la célébration du quarantième anniversaire de la Convention
Norvège	38 282	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC
Suisse	54 885	Mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, participation des représentants de ces pays aux travaux de la Convention, y compris appui au Kazakhstan concernant la mise au point de plans d'action nationaux en vue de la ratification et de l'application des protocoles
Union européenne	201 097	Appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de l'EOCAC (versement final)
Total	294 264	

Abréviation : EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

Tableau 13

**Dépenses engagées en 2020 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112, E315 et E334)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	467 160	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale Animation d'ateliers en République de Moldova, au Kazakhstan et au Kirghizistan (2 consultants par pays)
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	43 005	
Total partiel	510 165	
Dépenses d'appui de l'ONU	57 904	Marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes
Total	568 069	

Tableau 14

**Contributions versées en 2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(fonds d'affectation spéciale E112) (estimation au 21 septembre 2021)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions</i>	<i>Notes</i>
Suède	57 097	Appui à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans la région de l'EOCAC
Allemagne	164 528	
Total	221 625	

Tableau 15

Dépenses engagées en 2021 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E315 et E334) (estimation au 21 septembre 2021)

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	343 980	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale Animation d'ateliers au Kazakhstan, au Kirghizistan et en République de Moldova (2 consultants par pays) Atelier sous-régional destiné aux pays de la région de l'EOCAC sur les méthodes perfectionnées d'estimation des émissions produites par les transports routiers (un consultant)
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	23 695	
Total partiel	367 675	
Dépenses d'appui de l'ONU	43 037	Marges de 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes
Total	410 713	

Tableau 16

Projet de budget 2022-2023 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Coût estimatif</i>
Participation aux frais de voyage des représentants et des experts afin qu'ils puissent se rendre aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions ordinaires	180 000
Organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation	450 000
Fonctionnaires du secrétariat affectés à la gestion et à la fourniture d'un appui administratif pour les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication (3 postes)	1 060 000
Total partiel	1 690 000
Total comprenant les dépenses d'appui de l'ONU (13 % ou 7 %)	1 860 000